



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
28 juillet 2014
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et unième session

Genève, 15-26 septembre 2014

Point 12 b) de l'ordre du jour provisoire

Rapport sur le colloque public de la CNUCED

Rapport sur le cinquième colloque public organisé par la CNUCED, sur le thème «Un meilleur ordre économique mondial pour l'égalité et le développement durable après 2015»*

Introduction

1. Dans le cadre des manifestations marquant son cinquantième anniversaire, la CNUCED a organisé son cinquième colloque public à Genève (Suisse) les 18 et 19 juin 2014, en coopération avec le Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires. Portant sur l'instauration d'un meilleur ordre économique aux fins de l'égalité et du développement durable après 2015, le colloque a permis aux participants de réfléchir aux problèmes posés par l'accroissement des inégalités du point de vue du développement durable.

2. Comprenant des séances plénières de haut niveau et une série de discussions en groupe auxquelles ont assisté des représentants d'États membres, de la société civile, d'organisations internationales et d'autres parties prenantes, le colloque a été l'occasion d'échanger des vues, des conseils, des données d'expérience et des connaissances sur les dimensions macroéconomiques de l'inégalité et de passer en revue les politiques les plus indiquées pour lutter contre les problèmes liés au creusement des inégalités.

I. Séances plénières

A. Ouverture

3. M. Triyono Wibowo, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève et Président du Conseil du commerce et du développement, a ouvert le colloque. Il a souligné qu'il fallait analyser les

* Les opinions exprimées dans le présent rapport sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



causes premières de l'inégalité et trouver une solution pour alléger les souffrances des jeunes face à un chômage sans cesse croissant. Le développement devait bénéficier à tous et ne pas compromettre les conditions de vie des générations futures. Il importait de consacrer ces principes dans un programme de développement transformateur et durable et dans des objectifs de développement durable pour l'après-2015.

4. Il était nécessaire de coopérer pour relever les défis du développement et d'engager une action mondiale contre les problèmes faisant obstacle au développement durable. Grâce à l'ensemble varié des participants – représentants de syndicats et d'organisations non gouvernementales (ONG), universitaires, parlementaires, et représentants d'organisations gouvernementales et intergouvernementales, par exemple – le colloque bénéficiait d'une véritable mine de connaissances et d'idées à exploiter.

B. Table ronde 1: Les dimensions macroéconomiques de l'inégalité

5. La première séance plénière a été animée par M^{me} Deborah James, Directrice des programmes internationaux au Center for Economic and Policy Research (États-Unis d'Amérique). Y ont également participé: M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED; M. Supachai Panitchpakdi, ancien Secrétaire général de la CNUCED; M. Guy Ryder, Directeur général de l'Organisation internationale du Travail; M^{me} Claire Melamed, Chef du Programme sur la croissance, la pauvreté et l'inégalité de l'Overseas Development Institute; M. José Antonio Ocampo, Professeur à l'Université Columbia; M^{me} Esther Busser, Directrice adjointe de la Confédération syndicale internationale; et M^{me} Jayati Ghosh, Professeur au Centre d'études et de planification économiques de l'Université Jawaharlal Nehru.

6. Les débats ont porté sur la façon dont l'accroissement des inégalités de revenus au sein des pays et d'un pays à l'autre se traduisait par une demande globale insuffisante et un recours croissant à des modes de consommation non viables alimentés par la dette. Parallèlement, les cycles d'expansion-récession que l'économie mondiale avait connus ces dernières décennies et les mesures d'austérité asymétriques prises pour surmonter les déséquilibres mondiaux avaient aggravé les inégalités, le chômage de masse et la contestation publique contre l'injustice partout dans le monde. Ces questions et d'autres aspects des inégalités liées au commerce, à la finance, à l'investissement et à la technologie ont été abordés pendant cette partie du colloque.

7. Au cours des dernières décennies, le monde avait subi une transformation économique extraordinaire alimentée par la croissance économique et les innovations technologiques. Cette évolution avait bouleversé les rapports entre les pays, les institutions, et les individus à l'échelle mondiale, d'où des retombées sur les différents paysages économiques et sociaux. Une grande part des changements était attribuable à des politiques de développement visant à mettre la croissance économique au service de la réduction de la pauvreté et des inégalités.

8. Selon certaines idées reçues, l'accélération de la croissance économique devait améliorer les conditions de vie de tous, et l'accroissement de la prospérité mondiale devait permettre de «soulever tous les bateaux». En réalité, l'augmentation des taux de croissance s'était accompagnée d'une montée des inégalités. Les participants s'accordaient à dire que le creusement des inégalités était devenu une tendance majeure aussi bien entre les pays (inégalités internationales) qu'au sein de chaque pays (inégalités intranationales). Au cours des dernières décennies, les inégalités s'étaient considérablement creusées dans de nombreux pays, tout comme l'écart entre les pays les plus riches et les plus pauvres.

9. Un intervenant a dit que pour la première fois dans l'histoire, les inégalités intranationales étaient peut-être plus profondes encore que les inégalités internationales, de sorte que la répartition des revenus au sein de chaque pays expliquait environ la moitié

des écarts de niveau de vie à l'échelle mondiale. Un autre intervenant a estimé que les inégalités entre pays ne restaient pas seulement importantes d'un point de vue historique, mais qu'elles étaient toujours à l'origine de la plus grande partie de ces écarts, surtout si l'on considérait séparément le cas de la Chine.

10. La richesse mondiale était de plus en plus concentrée entre les mains d'une minorité. Les statistiques faisaient apparaître que le centile supérieur de la population mondiale détenait 20 % de cette richesse: seul ce centile avait réellement tiré parti de la mondialisation, alors que les cinq centiles les plus pauvres n'avaient connu aucune croissance économique. Ce problème était exacerbé par le fait que les grandes entreprises accordaient davantage d'importance aux profits qu'à la protection sociale, à l'emploi et à l'environnement.

11. Les participants à la table ronde ont invité la CNUCED à examiner plusieurs questions. La première était celle des règles d'investissement, qui étaient souvent favorables aux investisseurs et laissaient peu de marge d'action aux pays pour faire face aux retombées sociales et environnementales négatives. La deuxième était celle de la répercussion de l'impôt. Les 10 premières entreprises des États-Unis étaient assujetties à un taux d'imposition moyen de 10 %, et certaines sociétés répercutaient leur impôt où n'en payaient pas du tout, privant l'État de recettes dont il avait pourtant grand besoin. Les participants ont invité la CNUCED à intensifier ses activités concernant l'endettement, notamment en élaborant des propositions au sujet d'un mécanisme indépendant et équitable de règlement des crises de la dette souveraine, dont la mise en place était plus urgente que jamais, étant donné la vague récente de crises de la dette, qui n'avaient pas épargné les pays développés.

12. L'intensification de la mondialisation du commerce, associée à l'entrée de la Chine et de l'Inde dans l'économie mondiale, avait eu des effets sur la chaîne mondiale d'approvisionnement et comptait parmi les principales causes de l'accroissement des inégalités. Les données empiriques indiquaient cependant que certains pays en développement d'Amérique latine avaient réussi à réduire les inégalités parallèlement à la progression de la mondialisation et de la croissance économique. Un autre facteur d'inégalité était la réduction de la demande de main-d'œuvre résultant des innovations technologiques, qui poussait les salaires à la baisse. Cela étant, la technologie pouvait également permettre de créer des emplois et d'améliorer la condition des travailleurs, et les deux causes susmentionnées ne suffisaient pas à expliquer l'accroissement des inégalités dans le monde entier.

13. Un aspect du contexte institutionnel qui contribuait beaucoup aux inégalités était le poids croissant des intérêts financiers. La montée en puissance de la finance allait de pair avec la réduction de la marge d'action dont disposaient les pays développés et les pays en développement. La mondialisation de la finance avait contribué de façon exceptionnelle à augmenter le poids du capital par rapport à celui de la main-d'œuvre. Les accords déterminés par les intérêts financiers s'étaient traduits par des mesures de déréglementation et avaient limité le rôle du secteur public. Les États avaient renoncé au contrôle de différents actifs, non seulement d'actifs financiers, mais de biens de toute sorte, y compris d'actifs imposables et de ressources naturelles. Ils avaient manqué à leurs obligations en matière de redistribution, et le pouvoir échappait progressivement aux populations pour être récupéré par les entreprises. Cette tendance antidémocratique a été évoquée à plusieurs reprises pendant la discussion.

14. Environ 1,2 milliard de personnes vivaient toujours dans l'extrême pauvreté, et de nombreux enfants mouraient de malnutrition avant l'âge de 5 ans. Certains intervenants étaient d'avis qu'au vu des rapports étroits entre l'inégalité, la croissance et la pauvreté, il était impossible d'envisager d'éliminer la pauvreté sans s'attaquer aux causes des inégalités. Afin d'élaborer des politiques plus avisées, il importait de bien comprendre les

facteurs déterminants de la pauvreté et des inégalités de revenu, notamment le rôle joué par l'origine ethnique, la race, le sexe, la situation géographique, l'éducation et la situation économique des parents.

15. Citant des données d'enquêtes sur les ménages, un participant a dit que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté appartenaient généralement à des groupes ethniques minoritaires, d'où l'importance de prendre en compte les inégalités liées à l'appartenance à tel ou tel groupe lors de l'élaboration des politiques publiques. Pourtant, seuls quelques pays avaient pris des mesures pour atténuer les inégalités structurelles. Certains pays semblaient tout ignorer des plus démunis.

16. De nombreux intervenants s'accordaient à dire que des inégalités trop profondes nuisaient à la croissance. Des données montraient qu'elles étaient associées à une baisse de la croissance et de la demande globale et qu'elles contribuaient à ralentir la croissance économique mondiale. Les gouvernements devaient éviter de favoriser la croissance au détriment de l'égalité, puisqu'il semblait possible de conjuguer croissance économique et égalité structurelle.

17. En négligeant le rôle des institutions, on en venait à voir les facteurs de production mondiaux et technologiques comme des processus automatiques et à minimiser le rôle des politiques, suivant l'idée erronée que l'économie était entièrement structurée par les marchés. Le problème des inégalités n'était pourtant pas irrémédiable, puisque de nombreux pays avaient réussi à les atténuer malgré la mondialisation et le rôle croissant de la technologie; en outre, il était possible d'affecter les excédents à des priorités sociales déterminées en fonction des besoins sociaux à la faveur d'un consensus politique.

18. L'adoption de politiques publiques équitables et la participation à la vie économique favorisaient la participation à la vie politique. Participer à la vie économique et déterminer comment cette participation était récompensée étaient un droit fondamental.

19. Les institutions sectorielles exerçaient une forte influence sur les politiques macroéconomiques. Les ministères du travail, entre autres, étaient souvent mis à l'écart. Les politiques définies par d'autres ministères où les travailleurs n'étaient pas suffisamment représentés – notamment les ministères des finances – avaient un impact énorme sur la main-d'œuvre, ainsi que sur sa participation en général.

20. Les idéaux démocratiques étaient d'une importance cruciale non seulement à l'échelon national, mais également au niveau international. Des représentants de la société civile ont fait part de leur déception devant le peu de possibilités de participation qui leur étaient offertes. Dans beaucoup d'organismes internationaux, c'étaient les ONG du Nord qui occupaient le devant de la scène. Ces intervenants déploraient par ailleurs le contrôle qui était exercé sur les médias à l'encontre des principes démocratiques. Le pouvoir des entreprises laissait peu de place aux préoccupations de la population concernant l'inégalité de sa participation à la vie économique et politique. Au niveau international, la gouvernance des institutions commerciales et financières internationales laissait à désirer et accordait peu de poids aux pays en développement.

21. Bon nombre de participants ont affirmé que les problèmes d'inégalité étaient tous imputables, en dernière analyse, aux choix de politique publique qui étaient faits. Les débats sur la politique à mener étaient de plus en plus dominés par les intérêts des entreprises. Le débat public pourrait grandement bénéficier d'une plus grande participation de la société civile, des syndicats et du public en général. Les mesures d'incitation prises par les pouvoirs publics, notamment les exonérations fiscales accordées aux grandes entreprises et aux riches particuliers, contribuaient à l'inégalité des revenus. Pour réduire les inégalités, il fallait procéder à des réformes fiscales et adopter des politiques de redistribution.

22. La question de la marge d'action a été abordée à plusieurs reprises. Les accords bilatéraux d'investissement et les limitations fixées par le Fonds monétaire international au contrôle des mouvements de capitaux figuraient parmi les restrictions imposées aux États par les structures macroéconomiques mondiales actuelles qui entravaient leur action. En outre, les normes internationales définies dans les accords relatifs au commerce et à l'investissement limitaient souvent la capacité qu'avait l'État de mettre en œuvre des politiques servant l'intérêt public. Les États abandonnaient progressivement le contrôle qu'ils exerçaient sur les actifs, se privant du même coup de recettes fiscales.

23. Les marchés n'ayant pas été conçus pour le plus grand bien commun, il ne fallait peut-être pas s'étonner du creusement des inégalités. S'ajoutait à cela le fait que les intérêts privés étaient souvent pris en compte à titre prioritaire ou de façon disproportionnée dans les réglementations nationales, au détriment du bien public. Il fallait accorder la priorité à l'intérêt public, faute de quoi les pays ne pourraient réaliser un développement durable et équitable. De toute évidence, les structures économiques et sociales ne fonctionnaient pas correctement, et le système actuel était sujet à des crises contre lesquelles les populations n'étaient pas protégées. Aujourd'hui encore, les citoyens du monde entier faisaient les frais de la crise financière de 2008. Il convenait de réglementer les activités des institutions financières conformément à l'intérêt public. Les populations n'étaient pas à l'abri des crises futures, lors desquelles les deniers publics serviraient sans doute, une fois de plus, à défendre les intérêts de l'élite financière.

24. Il a été souligné à plusieurs reprises et dans différents contextes que les structures sociales et la protection sociale constituaient une composante importante de la réduction des inégalités. En particulier, la couverture maladie universelle, l'accès à l'éducation, l'élimination de la faim et la réduction du chômage des jeunes étaient prioritaires, devant être considérés comme des droits de l'homme auxquels tous pouvaient prétendre. Il ne suffisait pas de réclamer la fourniture d'une protection sociale, il fallait aussi que les pays disposent de la marge d'action budgétaire nécessaire à son financement. En outre, le poids croissant des entreprises dans la prise de décisions avait contribué à la mise en place de systèmes fiscaux ne remplissant pas de fonction redistributive.

25. L'une des causes de l'accroissement des inégalités était à rechercher dans les problèmes liés à la main-d'œuvre. Les salaires n'avaient pas suivi le rythme de la productivité ni de la croissance. Les inégalités de plus en plus importantes étaient attribuables aux restrictions imposées à la négociation collective, au long déclin de la part des salaires dans les revenus en faveur de celle des profits, aux conditions de travail du secteur informel et aux modèles d'imposition régressive. De plus, le déséquilibre était grand entre le pouvoir de négociation des grands acheteurs et celui des petits producteurs.

26. La question des inégalités devrait être l'un des piliers du programme de développement pour l'après-2015, au même titre que les droits de l'homme, la paix, la sécurité et la durabilité. L'ONU avait la responsabilité de combler l'écart entre les riches et les pauvres. Mais la mondialisation risquait de servir de prétexte pour empêcher les décideurs d'agir.

27. Les causes et les effets des inégalités devaient être replacés au centre du programme de développement mondial. L'accès à un emploi décent était un objectif universel qu'il fallait intégrer dans le dispositif pour l'après-2015. Une protection sociale universelle donnant accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi n'était pas un rêve utopique. Les ressources nécessaires existaient; il s'agissait de réunir la volonté politique voulue pour les réaffecter et les redistribuer.

28. L'aide publique au développement était stagnante. Il était important d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut. Il fallait par ailleurs partager les connaissances et les technologies; les flux d'aide devaient donc servir à accroître les capacités productives

des pays en développement. Dans la Déclaration de Doha, la CNUCED était désignée comme l'une des principales institutions multilatérales chargées de mettre en place des conditions économiques mondiales favorables.

29. En prêtant une plus grande attention au programme pour l'après-2015, la communauté internationale pourrait faire des progrès dans les domaines suivants:

- a) Remédier au manque d'information, tout en admettant avec humilité qu'il existait un certain degré d'incertitude;
- b) Créer des structures pour aider les plus vulnérables, sans exception;
- c) Dégager un consensus mondial sur les politiques de redistribution, la protection sociale minimale et les éléments constitutifs d'un système plus équitable.

C. Table ronde 2: De l'application des meilleures politiques à la transformation mondiale

30. La séance a été animée par M. Shawn Donnan, rédacteur chargé de la rubrique «Commerce mondial» du *Financial Times* (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Les intervenants étaient M. Rubens Ricupero, ancien Secrétaire général de la CNUCED et ancien Ministre brésilien des finances; M. Martin Khor, Directeur exécutif du Centre Sud; M^{me} Deborah James, Directrice des programmes internationaux au Center for Economic and Policy Research (États-Unis d'Amérique); M. Roberto Bissio, Coordonnateur mondial du réseau Social Watch (Uruguay); et M. Zhongxiu Zhao, Vice-Président de la University of International Business and Economics (Chine).

31. Les participants à la deuxième séance plénière ont cherché des éléments de solution en examinant des exemples concluants de politiques et de stratégies de développement pouvant être transposés dans d'autres pays.

32. Selon un intervenant, la force de la CNUCED résidait dans la société civile. Il était impossible de lutter contre les inégalités et la pauvreté sans le pouvoir et la volonté politiques nécessaires. Si on laissait aux puissants de ce monde le soin d'arrêter les décisions politiques, celles-ci profiteraient inévitablement à ceux qui détenaient le pouvoir et non aux personnes dans le besoin. De nombreux pays d'Amérique latine, en particulier le Brésil, s'engageaient par exemple dans une direction opposée à celle du reste du monde pour ce qui était d'adopter des politiques réduisant les inégalités. Il importait de déterminer si ce type de politiques permettait, dans le contexte d'un ralentissement économique et d'une réduction des recettes publiques, de financer les programmes de redistribution. Pour que les programmes sociaux soient viables à long terme, il fallait que les résultats économiques s'améliorent grâce à l'augmentation de la productivité.

33. Un autre intervenant a dit que la faiblesse des prix des produits de base provoquait souvent une crise de la dette extérieure et que les mesures prises par les institutions étaient souvent inadéquates. Si les pays asiatiques semblaient obtenir de bien meilleurs résultats que les pays africains, c'était notamment parce qu'ils n'étaient pas soumis à des politiques inadaptées de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international. De plus, il fallait opérer une réforme pour alléger la dette des pays en développement et injecter immédiatement des liquidités au niveau national. Cette solution avait abouti à de bons résultats au Brésil, même s'il n'était pas encore sûr que les améliorations constatées soient durables. Afin de freiner l'exploitation croissante des ressources naturelles, il était nécessaire de maintenir les prix à des niveaux élevés, surtout ceux des produits de base et des produits manufacturiers. Pour garantir la stabilité de l'économie réelle, il fallait également garantir celle de la monnaie et des flux de capitaux. Il fallait réviser les

conditions de prêt et mettre en place des règles commerciales utiles aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement.

34. Rappelant que la Chine était engagée dans une transition progressive vers une économie de marché, un intervenant a indiqué que l'exploitation des retombées technologiques avait joué un rôle essentiel dans sa croissance, tirée par les exportations. Des liens de partenariat étroits entre les pouvoirs publics, les entreprises et le monde du travail, de même que, dans une mesure croissante, la société civile, avaient stimulé les investissements dans les compétences, les investissements en capital, puis les investissements dans la protection sociale. C'était là un modèle que d'autres pays en développement pourraient adopter à leur tour.

35. Plus de 100 millions de travailleurs avaient quitté les zones rurales pour vivre en ville, tirant parti du commerce entre la Chine et le reste du monde. Ces trente dernières années, la configuration géographique des échanges commerciaux, les réseaux mondiaux de production et la chaîne de valeur avaient énormément changé. Des travailleurs non qualifiés avaient acquis des compétences grâce à une formation en cours d'emploi. Il restait toutefois des difficultés à surmonter. En Chine, la mondialisation ne semblait pas avoir profité à tous. Le pays devait adopter de meilleures politiques de protection sociale et les entreprises, des pratiques de responsabilité sociale.

36. Un autre intervenant a exposé les stratégies et mesures de réduction de la pauvreté qui avaient bien fonctionné en Uruguay. Des programmes de transfert de liquidités y étaient mis en œuvre depuis 2005. Ces programmes comportaient cependant un élément tout à fait crucial: le rétablissement de la négociation collective, ce qui avait permis d'augmenter progressivement les salaires, le salaire minimum ayant été multiplié par deux. En outre, la régularisation de tous les travailleurs avait été imposée dans l'ensemble du pays, y compris dans les zones rurales. Le pays avait mis en œuvre des mesures relatives à l'impôt sur le revenu, reconnu le droit aux congés de maternité et de paternité et instauré une assurance maladie universelle. La combinaison de ces politiques et initiatives s'était traduite par une réduction de la pauvreté, une croissance tirée par l'activité intérieure et un accroissement de l'investissement, contrairement à l'idée selon laquelle il fallait restreindre les droits des travailleurs pour stimuler l'investissement.

37. Certains intervenants ont estimé que les inégalités caractérisant la situation internationale étaient dues aux restrictions imposées aux pays en développement, qui étaient liés par les traités d'investissement et l'accumulation de leur dette extérieure. Les règles commerciales empêchaient beaucoup de pays en développement de prendre les mesures nécessaires pour éliminer la pauvreté.

38. Un autre problème majeur était la marge d'action insuffisante dont disposaient les pays en développement, notamment du fait des traités bilatéraux d'investissement, de l'Accord général sur le commerce des services et de l'accord sur le commerce des services en cours de négociation. Dans sa nouvelle constitution, l'État plurinational de Bolivie avait ainsi reconnu le droit universel aux soins de santé. Étant donné que ce droit serait compromis si les entreprises étrangères du secteur de la santé obtenaient un accès illimité au marché national, le Gouvernement bolivien s'employait à renégocier les dispositions pertinentes de son accord avec l'OMC. Il se heurtait toutefois à l'opposition de pays développés membres de l'OMC, notamment les États-Unis. Les pays en développement avaient besoin d'une marge d'action plus grande pour relever les salaires, accroître leurs recettes fiscales et dispenser une protection sociale aux tranches les plus pauvres de leur population.

39. Plusieurs orateurs ont dit que l'absence d'un mécanisme indépendant et équitable de renégociation de la dette souveraine limitait grandement la marge d'action des pays en développement. Les pays en développement qui avaient connu une crise de la dette

provoquée par des facteurs externes, comme une brusque chute des prix des produits de base ou une augmentation des taux d'intérêt internationaux, avaient été contraints de réaffecter au remboursement de leur dette extérieure des recettes publiques destinées à l'investissement intérieur. C'était ainsi qu'un arrêt rendu récemment avait invalidé la restructuration de la dette négociée avec soin par le Gouvernement argentin à la suite de la crise financière que le pays avait connue en 2001. Cette décision obligeait l'Argentine à pleinement rembourser le principal et l'intérêt des obligations que des fonds spéculatifs avaient acquises à un coût très inférieur à leur valeur originale. Le montant à rembourser s'élevait à 1,33 milliard de dollars.

40. Différents participants craignaient que cette décision judiciaire ne place l'Argentine en situation de défaut de paiement, ce qui aurait d'importantes retombées sur le reste de l'Amérique latine et le système financier mondial. Un intervenant a fait remarquer que même le Fonds monétaire international s'était inquiété de ce que les pays pourraient avoir, à l'avenir, plus de difficulté à restructurer leurs dettes.

41. Les règles de l'OMC obligeaient les pays en développement à réduire les droits de douane et les subventions – alors que les pays les plus riches subventionnaient leur propre secteur agricole – étaient toujours l'un des principaux facteurs des inégalités internationales. Des participants ont évoqué la position adoptée par l'Inde à la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC, tenue à Bali en 2013. Le Gouvernement indien souhaitait octroyer des subventions à ses petits exploitants agricoles et distribuer des tickets d'alimentation permettant aux pauvres d'acquérir des denrées alimentaires auprès de ces producteurs. Plusieurs pays développés s'y étaient opposés, mais l'Inde et une coalition de pays en développement étaient parvenues, à Bali, à conclure une «trêve» au titre de laquelle la question serait réglée à la prochaine conférence ministérielle de l'OMC.

42. Une bonne part des stratégies employées par les pays industrialisés pour lutter contre la pauvreté n'étaient plus viables pour les pays en développement à cause des contraintes imposées par les accords commerciaux en vigueur. Constituant un moyen efficace de réduire la pauvreté, les marchés publics avaient été utilisés par les pays développés pour apporter un appui aux producteurs locaux de biens et de services, soutenir les groupes et les régions défavorisés, et améliorer leur balance des paiements. L'application stratégique de droits de douane dans certains secteurs pourrait être utile aux pays en développement, mais la possibilité de recourir à ce moyen était limitée par les règles commerciales en vigueur.

43. Il faudrait que le cadre politique international favorise davantage les politiques nationales visant à réduire la pauvreté. Le représentant d'une organisation de la société civile a cité l'exemple des industries extractives en Afrique. La politique applicable à ce secteur ayant été élaborée indépendamment de tout objectif économique ou social, c'étaient les multinationales qui encaissaient l'essentiel de la valeur dégagée. Même lorsque les prix des produits de base avaient monté en flèche, comme ces dix dernières années, la plupart des pays africains n'avaient pas vu leurs recettes publiques augmenter.

44. Les pays avaient besoin d'un plus grand appui afin de renforcer les relations en amont et en aval du secteur minier et de mettre en œuvre des politiques qui les aideraient à industrialiser leur économie. Dans une étude récente, la Banque mondiale avait examiné les conséquences positives qu'un approvisionnement local du secteur minier pouvait avoir pour la diversification de l'économie et la création d'emplois, notamment en ce qui concernait la production de biens d'équipement, de produits chimiques industriels et de médicaments. Cependant, l'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce comportait une autre série de règles susceptibles d'empêcher l'approvisionnement sur les marchés nationaux. Il serait utile que la politique commerciale internationale et le monde de la finance soutiennent ce type de politiques de lutte contre la pauvreté et que la CNUCED aide les pays en développement à proposer d'autres politiques.

45. Un intervenant a évoqué le poids et l'influence politiques démesurés des sociétés transnationales et du secteur financier. Alors même que ce dernier était à l'origine de la crise financière de 2008, les responsables politiques n'avaient pas su, ou voulu, la juguler ni modifier en profondeur les règles régissant le secteur. Il est apparu que, dans de nombreux pays, le secteur de la finance et les sociétés transnationales jouissaient de facto d'un droit de veto sur les politiques en matière d'investissement, de marchés de capitaux, de commerce et de fiscalité. Chose frappante, tandis que les sociétés veillaient bien à ce que les règles commerciales et la conditionnalité des prêts soient contraignantes, les mesures visant à réduire la pauvreté, telles que les objectifs du Millénaire pour le développement ou les futurs objectifs de développement durable, ne l'étaient pas.

46. Un autre orateur a dit que les entreprises jouaient un rôle important dans la création de valeur ajoutée et la recherche de solutions pour la société. Dans un plan d'action intitulé Action 2020, 43 sociétés figurant parmi les plus grandes du monde avaient présenté une série de mesures afin de créer une société meilleure d'ici à 2020. Il était essentiel que les différents acteurs de la société nouent entre eux des partenariats efficaces, de façon à associer à chaque objectif de développement durable un mécanisme de partenariat l'appuyant.

47. Le monde des affaires était notamment appelé à élaborer des solutions aux fins suivantes: fournir de l'électricité à faibles émissions de carbone en vue de favoriser l'accès universel aux sources d'énergie peu génératrices de carbone, créer des emplois meilleurs et plus nombreux dans le secteur privé, promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat auprès des populations économiquement défavorisées et inciter les entreprises à élaborer des produits destinés à ces populations.

48. La question de la philanthropie a également été soulevée. D'après le rapport qu'une ONG avait publié en janvier 2014, le patrimoine total des 85 premières fortunes mondiales était égal à celui des 3,5 milliards de personnes les plus pauvres. Les individus les plus riches n'avaient pas subi les effets de la récession mondiale, leur patrimoine ayant même augmenté depuis 2008. C'était notamment le cas des membres d'une nouvelle classe aisée en Asie. La CNUCED devrait travailler à la formulation de politiques incitant ces personnes à consacrer une plus grande part de leur richesse à des activités philanthropiques.

49. Un intervenant a dit que la philanthropie ne changerait pas la donne. L'aide publique au développement, les programmes publics de transfert de liquidités et la philanthropie étaient autant de formes de charité visant à s'attaquer à la pauvreté en soi plutôt qu'aux structures qui en étaient la cause. Les cinq mesures ci-après pouvaient être envisagées pour mettre fin au statu quo:

a) Remplacer les accords conclus par les sociétés multinationales et les exportateurs de minéraux qui ne convenaient pas par des accords plus profitables aux États, qui pourraient ainsi investir davantage dans la réduction de la pauvreté;

b) Tirer parti de la flexibilité prévue par l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce pour permettre aux pays en développement d'acquérir des médicaments moins coûteux, ce qui serait plus efficace que de faire appel à la philanthropie pour acheter des médicaments dispendieux;

c) Plutôt que privilégier le maintien de l'aide publique au développement, se concentrer sur la suppression des subventions agricoles dans les pays du Nord, ces subventions privant les agriculteurs d'Afrique et des pays les moins avancés (PMA) de moyens de subsistance;

d) Restreindre les activités financières spéculatives, qui causaient des récessions affectant avant tout les plus pauvres;

e) Convenir d'un mécanisme qui serait semblable à ceux qu'utilisent les entreprises pour se remettre sur pied et qui permettrait aux pays de restructurer leur dette – ce qui serait plus efficace que de les pousser à s'endetter davantage – et, par la suite, de l'alléger.

50. Le représentant d'une ONG a prévenu que les inégalités du système financier mondial risquaient de semer la zizanie entre les pays développés et les pays en développement. Le groupe BRICS, réunissant les grands pays en développement¹, avait annoncé la création de sa propre banque de développement et devrait bientôt annoncer la mise en place d'un pool de monnaies. Le retour à un monde bipolaire n'était pas sans risques.

51. Un délégué a suggéré de se concentrer davantage sur les jeunes et les valeurs qui leur étaient transmises par l'éducation, la politique et la société. Pour lutter contre les inégalités à long terme, la société devrait promouvoir des comportements moins individualistes et plus solidaires, de même que le souci de l'environnement et le refus de la corruption.

52. Il était indispensable de susciter une volonté politique de s'attaquer aux conditions extérieures exacerbant les inégalités. L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples était un bon exemple de coopération entre des pays en développement s'efforçant de résoudre les problèmes et d'explorer les possibilités de synergie en matière d'échanges de biens et services.

53. Le fil conducteur des discussions a été la question de la volonté politique, sans laquelle il était impossible de lutter contre ces conditions extérieures. Les participants ont insisté sur le rôle de la société civile à cet égard. Différents délégués ont estimé nécessaire que la société civile parvienne à un certain degré de consensus au sujet de solutions alternatives propres à aider les États. Des progrès importants avaient été faits en ce sens grâce aux recommandations sur le programme pour l'après-2015 que la société civile avait présentées à l'Assemblée générale en septembre 2013, à l'issue de consultations régionales sur la question. La chose n'était pas sans précédent: ainsi, la société civile avait réussi, dans les années 1990, à se mobiliser pour faire échec à l'adoption d'un accord multilatéral sur l'investissement mal conçu qui avait été proposé par l'Organisation de coopération et de développement économiques. Enfin, les organisations de la société civile avaient un rôle clef à jouer à la CNUCED.

D. Réunion-débat: L'égalité et le développement durable: une action efficace

54. La dernière séance plénière a été animée par M. Shawn Donnan, rédacteur chargé de la rubrique «Commerce mondial» du *Financial Times*. Les intervenants ci-après y ont participé: M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire général de la CNUCED; M. Supachai Panitchpakdi, ancien Secrétaire général de la CNUCED; M. James Mwai, Directeur des programmes à l'organisation Fairtrade Africa (Kenya); M. Jean-Marc Hoscheit, Ambassadeur et Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève; M. Abdul Samad Minty, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'ONU et d'autres organisations internationales à Genève; M^{me} Iara Pietricovsky de Oliveira, Codirectrice de l'Instituto de Estudos Socioeconômicos (Brésil).

55. De nombreux États membres souhaitant que la question des inégalités soit intégrée dans le programme pour l'après-2015, la réunion-débat a principalement porté sur les moyens de mener une action efficace en faveur de l'égalité et du développement durable et, en particulier, sur les activités et le rôle futurs de la CNUCED à cet égard.

¹ Brésil, Fédération de Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

56. Les intervenants se sont employés à définir le rôle que la CNUCED jouerait dans la réduction des inégalités dans le monde. Celles-ci résultaient de différentes causes. La CNUCED avait toujours travaillé dans divers domaines, mais elle devrait changer d'approche après 2015. Il fallait désormais réussir à concilier les exportations, la demande intérieure et la protection des populations. Les investissements et l'amélioration des chaînes de valeur mondiales étaient nécessaires à l'intégration des PMA dans l'économie mondiale. Il fallait apporter un appui non seulement aux PMA, mais également aux pays en développement sans littoral. La CNUCED devait également consacrer des efforts à la problématique hommes-femmes. En outre, compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Conférence Rio+20), la réduction des subventions relatives aux combustibles fossiles ainsi que l'investissement dans les transports publics et les produits renouvelables devaient figurer parmi les objectifs du futur programme de la CNUCED.

57. Un autre intervenant a souligné les efforts déployés pour faire participer la société civile au débat international. La gouvernance et la démocratie traversaient actuellement une crise profonde, et le principal atout de la CNUCED était son travail en partenariat avec la société civile. La CNUCED avait toujours joué le rôle de «conscience du système économique» au sein de l'ONU. Cela n'était toutefois possible qu'avec le soutien de la société civile.

58. Le système actuel ne permettait pas de traiter adéquatement des questions comme le réchauffement climatique, les inégalités et le chômage, qui étaient sans doute les trois problèmes les plus pressants du XXI^e siècle. De plus, l'évolution des relations internationales traduisait une réorientation vers un monde multipolaire. Si celui-ci fonctionnait en dehors du système de valeurs des Nations Unies, il risquait de provoquer une catastrophe.

59. La CNUCED ne devrait pas limiter son action à une approche purement pragmatique. Il lui fallait élaborer une approche globale permettant d'intégrer une dimension sensible, morale et éthique dans les relations internationales et d'écouter ce qu'avaient à dire les PMA ainsi que les pays pauvres et vulnérables. Tout comme les êtres humains seraient jugés d'après la façon dont ils avaient traité les plus faibles d'entre eux, la communauté internationale serait jugée d'après la façon dont elle avait traité les pays les plus faibles.

60. Selon un intervenant, le message transmis par la CNUCED était que l'inégalité était non seulement injuste, mais contre-productive.

61. Certains tendaient à croire que l'aide publique au développement était moins d'actualité et qu'il fallait plutôt préconiser l'investissement étranger direct (IED). L'APD avait cependant encore un rôle important à jouer, étant donné que différents pays avaient du mal à attirer l'IED et que certains types d'investissement public ne pouvaient pas être remplacés par des financements privés. Parfois, l'aide publique au développement était détournée de sa destination au moyen d'artifices comptables.

62. Les activités extractives criminelles et illégales menées en Afrique exigeaient également une surveillance étroite. Alors que l'on accordait actuellement beaucoup d'attention à la fraude fiscale et à la manipulation des prix de transfert, il ne fallait pas oublier d'examiner les activités extractives en soi. Se référant à l'arrêt condamnant une entreprise de l'Union européenne pour avoir dégradé l'environnement au Nigéria, un intervenant a dit espérer que de telles décisions ne soient pas limitées aux pays développés et qu'il fallait que les sanctions imposées bénéficient non seulement aux États, mais aussi aux véritables victimes. La CNUCED et la communauté internationale devraient par ailleurs renforcer l'assistance apportée aux petits États insulaires en développement, compte tenu de leur vulnérabilité aux changements climatiques.

63. Un intervenant a parlé du rôle des mouvements sociaux, et des différentes dimensions des notions de développement durable, d'équité et d'égalité. C'étaient des notions qui ne cessaient d'évoluer, mais que la communauté internationale ne semblait pas appréhender correctement. Elle avait cessé de suivre l'évolution des nouveaux objectifs éthiques et moraux du développement.

64. Le débat sur l'égalité et le développement durable ne tenait pas suffisamment compte des droits de l'homme. Les États étaient pourtant tenus de les respecter. Il fallait aider les États, notamment en taxant les transactions financières, à lutter contre les paradis fiscaux. Dans beaucoup de pays, le système fiscal était régressif, et donc fondé sur l'inégalité.

65. Une nouvelle vision de la politique et de la démocratie, caractérisée par la transparence et le libre accès à l'information et associant toutes les parties, était nécessaire pour promouvoir une bonne gouvernance et la participation. Le fait que plusieurs pays aient manqué à leurs obligations en matière d'aide publique au développement indiquait qu'il fallait créer un modèle de coopération pour le développement qui soit juste, fondé sur l'équité et l'égalité et soucieux des besoins des populations.

66. Un autre intervenant a rappelé que les agriculteurs et les travailleurs africains n'avaient pas été intégrés dans les chaînes de valeur mondiales et demeuraient «invisibles». Ils ne participaient pas à la définition des objectifs du système commercial mondial et n'avaient aucun moyen de réagir aux règles qui leur étaient imposées ou de les modifier.

67. Dans l'optique du commerce équitable, l'élaboration de normes était l'affaire non seulement des marchés et des consommateurs, mais également des producteurs des pays en développement. Les personnes sur lesquelles les règles commerciales mondiales avaient des incidences devaient pouvoir faire entendre leur voix.

68. Pour promouvoir le développement durable, il convenait d'accroître la consommation intérieure et de cesser de privilégier exclusivement les exportations. Il était important d'améliorer les indicateurs de durabilité. Sans communautés durables, il n'y aurait pas de pays durables ni de monde durable. Les actions philanthropiques menées pour atténuer les inégalités actuelles se rapprochaient du concept de «Robin des bois» qu'était la responsabilité sociale d'entreprise.

69. Un intervenant a dit que puisque le secteur privé avait été mis en place pour faire des affaires, c'était à l'État de s'occuper des questions de redistribution. L'abdication des responsabilités relatives au développement n'était pas une solution.

70. Définie par défaut comme illégale et écartée du débat, l'exploitation minière à petite échelle en Afrique et en Amérique latine employait pourtant un plus grand nombre de personnes que les activités extractives de grande envergure. Il fallait donc examiner la question.

71. Abordant d'autres questions clefs, un autre intervenant s'est penché sur le rôle de l'agriculture pour les pays en développement dans le contexte du système commercial mondial. Il fallait éliminer les subventions agricoles, autoriser l'importation en franchise de produits provenant des PMA et s'attaquer aux problèmes de la faim et de la sécurité alimentaire.

72. Les pays africains s'étant engagés à améliorer leur productivité pour industrialiser et diversifier leurs économies, les règles de l'OMC devraient leur laisser la marge d'action nécessaire pour y parvenir. En outre, les accords d'investissement étaient trop restreints, répondant avant tout aux besoins des pays développés. Ils ne devaient pas compromettre la marge d'action des pays en développement.

73. Un autre intervenant a dit qu'il serait judicieux d'adopter une approche de type «boîte à idées». La CNUCED était un lieu de dialogue entre les pays en développement et les pays développés.

74. Trois mots clefs pouvaient qualifier les objectifs de développement pour l'après-2015. D'abord, «complexité»: la CNUCED devait cesser de se concentrer uniquement sur le commerce et la macroéconomie pour recentrer ses efforts sur l'environnement, les droits de l'homme, la gouvernance et la recherche sur les inégalités, ce qui ne serait pas une tâche facile. Deuxièmement, «convergence»: il faudrait en effet privilégier la cohérence et la convergence dans la définition du bien public mondial. Enfin, «adaptation»: la CNUCED devrait adapter ses méthodes d'analyse aux défis de taille associés aux mutations de l'économie mondiale.

75. La notion d'objectifs de développement durable trouvait son origine dans la Conférence Rio+20. L'ONU avait associé à une approche classique du développement axée sur les rapports Nord-Sud et sur les objectifs du Millénaire un programme de développement mondial destiné à tous les pays. Ces deux approches avaient toutefois été appliquées séparément jusqu'ici, et il ne serait pas simple de les réunir, mais cela pourrait donner de bons résultats.

76. Un participant a estimé que la notion des inégalités de richesse devrait être introduite plus efficacement dans la communauté internationale, et qu'un indicateur permettant de mesurer les baisses de richesse devrait être adopté au niveau national. Cela permettrait de détecter les variations et d'atténuer les inégalités. Il fallait également mettre en place un système rendant l'information accessible à tous dans différentes langues, car l'accès à l'information était un droit de l'homme.

77. Un autre participant a fait observer que les débats n'avaient pas porté sur les pays à revenu intermédiaire, alors qu'il serait utile de savoir quelle place serait la leur dans le programme pour l'après-2015.

78. En outre, le droit des sociétés devait s'appliquer non seulement aux actionnaires mais à toutes les parties concernées, de sorte que les sociétés puissent être tenues responsables des externalités de leurs activités. Au XXI^e siècle, la personnalité morale ne devrait plus pouvoir servir d'écran aux entrepreneurs souhaitant se soustraire à leurs responsabilités. Plusieurs participants ont suggéré à la CNUCED d'intensifier sa coopération avec la société civile dans le domaine de la justice fiscale. La plupart des entreprises qui délocalisaient leurs activités dans des pays en développement étaient motivées par des objectifs de planification fiscale. Les efforts visant à renforcer la responsabilité et la confiance devaient tenir compte des stratégies de réduction de la pauvreté mises en œuvre par la société civile. C'était ainsi qu'au Mexique, une nouvelle idée se faisait jour, selon laquelle le système agricole du pays devrait être réformé en coopération avec les entreprises locales.

79. Récapitulant les débats, les participants ont fait ressortir les points suivants:

a) Tous les États étaient tenus d'affecter autant de ressources que possible à la défense des droits de l'homme;

b) Il fallait revoir certaines notions. En ce qui concernait les objectifs du Millénaire pour le développement, il convenait de ne pas voir dans la Déclaration du Millénaire une série d'objectifs à atteindre en quinze ans, mais le fondement d'un engagement à long terme, pris au niveau aussi bien international que national;

c) La marginalisation de l'Afrique restait une préoccupation internationale prioritaire, et les nouveaux objectifs ne devaient pas être adoptés au détriment des anciens;

d) Le cadre de développement actuel était toujours dépourvu de bases solides en matière de responsabilité et devait être entièrement remanié;

e) La CNUCED, instance de dialogue ouverte à toutes les parties prenantes, devrait continuer d'employer une approche intégrée. Le temps restant jusqu'à la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra au Pérou en 2016 devrait être employé à élaborer un plan par étapes pour mener une action efficace en faveur de l'égalité et du développement durable dans les années à venir.

II. Discussion en groupe

A. La politique fiscale au service de l'égalité: Examen des progrès réalisés récemment dans la mise en œuvre des normes relatives aux droits de l'homme

80. Dans le cadre de cette discussion, des experts des droits de l'homme et des économistes se sont penchés sur le rapport de 2014 sur la politique budgétaire et fiscale de la Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Celle-ci y avait examiné les moyens de traduire dans la politique fiscale les obligations en matière de droits de l'homme, comme le principe de la non-discrimination et l'obligation d'affecter autant de ressources que possible à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Le débat a trouvé sa source dans la présentation du Centre pour l'économie internationale du Ministère argentin des relations extérieures, du commerce international et du culte, qui portait sur l'expérience de l'Argentine, où l'augmentation des recettes fiscales avait permis d'accroître les dépenses sociales et, partant, de réduire la pauvreté et les inégalités.

81. Les participants ont fait observer qu'en dépit de ce cas d'espèce encourageant, la politique fiscale tendait à rester régressive, à réduire les taxes commerciales et à privilégier la taxation indirecte. De surcroît, le système fiscal international incitait les multinationales à l'évasion fiscale grâce aux paradis fiscaux, et cette pratique ne constituait pas l'exception, mais bien la règle générale. La fiscalité régressive contribuait à réduire l'investissement dans les services publics, ce qui était à l'origine de violations des droits de l'homme et d'inégalités de plus en plus profondes entre les classes et les sexes.

82. Les intervenants ont dit que la politique fiscale était intrinsèquement liée à la volonté politique et qu'une réforme fiscale progressive n'était possible que si l'État avait la capacité et la volonté de négocier avec les entreprises et les élites et de ne pas leur laisser carte blanche. Les mécanismes relatifs aux droits de l'homme pouvaient être mis à profit pour obliger les États à mieux rendre compte de leurs politiques fiscales régressives. Le renforcement de la coopération entre les institutions s'occupant de politique économique comme la CNUCED et les experts des droits de l'homme pouvait ouvrir de nouvelles perspectives d'action et d'analyse au niveau multilatéral; de même, l'appareil judiciaire et la société civile des pays étaient à même de jouer un rôle important en examinant et en révisant les politiques fiscales sur la base des obligations relatives aux droits de l'homme incombant aux États.

B. Nouveaux défis à relever pour la CNUCED dans le cadre du programme pour l'après-2015: Répartir au mieux les ressources mondiales afin d'optimiser les gains socioéconomiques et le développement durable

83. Les participants ont réfléchi aux problèmes cruciaux qui se poseront après 2015. La pauvreté au milieu de l'opulence, le besoin dans un monde regorgeant de ressources et la misère côtoyant la richesse n'étaient pas des phénomènes nouveaux. Cependant, l'action menée au niveau mondial pour la dignité, la paix, la prospérité, la justice, la durabilité et l'élimination de la pauvreté n'avait jamais revêtu un caractère aussi urgent, comme le faisait observer le Secrétaire général dans son rapport intitulé «Une vie de dignité pour tous: accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et dans la définition du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015»².

84. En ce qui concernait la réforme de l'ONU, on avait cherché pendant les dernières décennies à élaborer des mécanismes de gouvernance mondiale plus efficaces et efficients, afin de répondre aux défis de la mondialisation dans un monde à la fois segmenté hiérarchiquement et uni par d'étroits liens d'interdépendance. La nécessité d'un mécanisme décisionnel transparent et collaboratif fondé sur des données empiriques apparaissait plus clairement que jamais. Dans ce contexte, il fallait permettre à la CNUCED de jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre du programme pour l'après-2015.

85. S'interrogeant sur la contribution de la mondialisation à la paix, les participants ont estimé qu'un nouveau système d'indicateurs serait nécessaire pour pouvoir mesurer non seulement les profits et l'équilibre coûts-avantages des activités du secteur privé, mais surtout l'équilibre coûts-avantages de l'action nationale, régionale et mondiale. Il fallait élaborer des outils de recherche et des mécanismes de décision participatifs et collaboratifs permettant de dégager des compromis et donnant à tous les acteurs du développement les moyens de prendre des décisions avisées face à la mondialisation et de planifier les politiques nationales de développement pour réaliser les objectifs de développement durable proposés.

86. Pour surmonter les difficultés que posait aujourd'hui la mondialisation et redistribuer les bienfaits qui y étaient associés, il faudrait pouvoir compter sur un engagement politique ferme et des capacités institutionnelles solides. Il était essentiel de mettre à profit les connaissances de toutes les parties prenantes, à savoir non seulement les gouvernements, mais aussi les parlementaires, les universitaires, le secteur privé et la société civile, et de mobiliser leurs efforts pour réconcilier les intérêts des populations, de l'environnement et des marchés. Les partenariats publics-privés pourraient contribuer à garantir un accès meilleur et plus rapide aux ressources, aux compétences spécialisées, aux innovations et au savoir-faire nécessaires pour mettre en route, faire fonctionner et maintenir une mondialisation écologiquement viable et axée sur les besoins des populations.

C. De nouveaux outils commerciaux et financiers pour une économie solidaire

87. Les participants se sont penchés sur un nouveau modèle de développement de plus en plus souvent désigné sous le nom d'«économie sociale et solidaire» (ESS). Ce mouvement, fondé sur des coopératives, des initiatives communautaires, des projets

² A/68/202.

agroécologiques, des banques de développement communautaires et des programmes de commerce équitable, contribuait à des activités économiques créatrices d'emplois décents et visait à atteindre des objectifs sociaux et environnementaux. En général, il s'agissait de gérer des entreprises et des communautés de façon démocratique et de réinvestir les excédents dans l'emploi et des projets communautaires, les profits ne constituant pas un objectif prioritaire de ce modèle.

88. Les intervenants ont donné plusieurs exemples de politiques publiques favorisant des initiatives d'ESS. L'Équateur avait reconnu l'importance de l'économie solidaire dans sa nouvelle constitution et adopté une loi qui disposait que l'ESS était un secteur à part entière de l'économie, venant s'ajouter aux secteurs public et privé et bénéficiant de mesures d'appui spéciales d'ordre juridique, institutionnel et financier. Au Brésil, le Gouvernement avait adopté une politique prévoyant que jusqu'à 30 % des achats alimentaires destinés aux écoles et hôpitaux publics seraient effectués auprès de petits exploitants agricoles. Au Québec, un fonds public-privé avait été créé afin de fournir aux activités d'ESS des moyens de financement à long terme d'un coût raisonnable, dans le cadre d'une structure de gouvernance dans laquelle les acteurs de l'ESS joueraient un rôle de premier plan.

89. Les participants ont également évoqué des initiatives de commerce équitable lancées en Afrique pour mettre en place des systèmes d'étiquetage destinés à garantir la viabilité économique, sociale et environnementale des méthodes de production. Les ventes des produits concernés enregistraient une croissance à deux chiffres, et de plus en plus de marchandises étaient adaptées à la consommation locale. Les excédents provenant des ventes étaient réinvestis dans des projets communautaires concernant notamment des écoles ou des hôpitaux ou dans l'amélioration des capacités productives.

90. Dans ses travaux sur l'économie sociale et solidaire, la CNUCED s'était intéressée en particulier à l'entrepreneuriat social, chaînon manquant essentiel dans les efforts visant à rendre l'économie plus durable grâce à des innovations relatives aux produits et aux méthodes de production qui favorisaient des pratiques plus durables et solidaires en matière d'emploi, de consommation et de participation économique.

D. Société civile et bourses pour un investissement durable: Comment la société civile peut-elle ouvrir un dialogue avec les acteurs des marchés de capitaux pour favoriser la responsabilité d'entreprise et le développement durable

91. Cette discussion visait à exposer aux représentants de la société civile et du monde universitaire et aux autres participants les moyens d'établir des rapports avec les entreprises, les investisseurs et les autorités réglementaires et boursières afin de promouvoir la responsabilité d'entreprise et le développement durable.

92. L'orateur principal a présenté les principales caractéristiques des marchés de capitaux, expliqué certains termes spécialisés et mécanismes financiers complexes et donné des conseils sur les moyens d'avoir des échanges plus fructueux avec les acteurs compétents. Il était important, selon lui, de créer des synergies entre la société civile et les acteurs des marchés de capitaux et de réfléchir aux moyens d'intégrer les questions de développement durable dans le fonctionnement des marchés de capitaux.

93. Les questions des participants ont permis d'identifier les acteurs clés des marchés de capitaux avec lesquels la société civile pourrait dialoguer: détenteurs d'actifs, gestionnaires de portefeuille, gestionnaires de fonds communs de placement et responsables des placements d'entreprises, par exemple. Différentes interventions ont permis d'examiner des exemples concrets illustrant la manière de traiter telle ou telle question de

développement durable liée aux marchés financiers. Les participants ont dit que les ONG, les universités et la société civile avaient un rôle clef à jouer dans la prise en compte des questions de développement durable par les marchés de capitaux.

94. Les participants ont abordé un certain nombre de thèmes liés à l'investissement responsable dont traitait le *World Investment Report 2014* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2014), où étaient examinés les moyens par lesquels les décideurs, les dirigeants d'entreprise et la société civile pourraient mieux promouvoir l'investissement en faveur des objectifs de développement durable proposés.

E. Menaces que le «commerce» fait peser sur le programme pour l'après-2015

95. Alors que des gouvernements et la société civile réfléchissaient au programme de développement et aux objectifs de développement durable pour l'après-2015, d'autres gouvernements et des entreprises menaient des négociations dont les résultats – des accords prétendument commerciaux – pourraient gravement compromettre la marge d'action nécessaire à la réalisation de ces objectifs. Au vu du récent avant-projet d'objectifs de développement durable, les participants ont examiné les éléments suivants:

a) Les exceptions aux règles de l'OMC dont devraient bénéficier les pays en développement pour pouvoir garantir la sécurité alimentaire et atteindre les objectifs de développement durable relatifs à la faim;

b) Les problèmes que la libéralisation des droits de douane sur les produits industriels (notamment dans le cadre du projet d'élargissement de l'Accord sur les technologies de l'information ou des négociations prévues sur un accord relatif aux biens environnementaux) pose à la réalisation de différents objectifs de développement durable, notamment ceux concernant le travail décent et l'industrialisation durable;

c) La façon dont une question intéressant les pays développés (facilitation des échanges) pouvait donner lieu à la conclusion d'un accord sur les premiers résultats dans le cadre d'un cycle de négociations de l'OMC pour le développement;

d) Les raisons pour lesquelles la neuvième Conférence ministérielle de l'OMC n'a pu aboutir à l'adoption d'un accord contraignant sur aucune des questions intéressant les PMA, alors qu'il s'agissait d'un cycle pour le développement;

e) L'incapacité de parvenir à un accord sur les questions de mise en œuvre à l'OMC, alors que plusieurs d'entre elles joueraient un rôle dans la réalisation des objectifs de développement durable;

f) L'importance des services publics et les menaces que fait planer sur ceux-ci l'accord sur le commerce des services en cours de négociation, eu égard notamment à l'éventuelle interdiction de la renationalisation des sociétés dont la privatisation n'avait pas abouti à de bons résultats, comme cela s'était déjà produit dans le secteur de l'eau et d'autres secteurs de services;

g) Les risques que les accords de partenariat économique de l'Union européenne pourraient compromettre la réalisation des objectifs de développement durable;

h) La façon dont le renforcement de la protection de la propriété intellectuelle, proposé par les États-Unis dans le cadre du projet d'accord de partenariat transpacifique, entraverait la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à la santé.